Bolloré poursuit France Télévisions en diffamation pour une émission à son sujet

Il s'agit de la troisième plainte visant un reportage de « Complément d'enquête » retraçant le parcours de l'homme d'affaires.

Le Monde.fr avec AFP | 01.12.2016 à 17h58 • Mis à jour le 01.12.2016 à 18h20



Vincent Bolloré devant les actionnaires de Vivendi à Paris, le 21 avril. CHARLES PLATIAU / REUTERS

L'homme d'affaires Vincent Bolloré poursuit le groupe France Télévisions en diffamation pour la diffusion d'une émission de « Complément d'enquête » qui lui était consacrée. La plainte contre X avec constitution de partie civile a été déposée le 6 juillet et une information judiciaire, ouverte le 26 octobre, a précisé jeudi 1^{er} décembre le parquet de Nanterre à l'Agence France-presse (AFP), confirmant une information de *L'Obs* (http://teleobs.nouvelobs.com/actualites/20161130.0BS1962/info-obs-complement-d-enquete-bollore-porte-plainte-contre-france-tv-pour-diffamation.html).

« Nous visons tous ceux qui ont pu dire des inexactitudes dans ce reportage », a simplement commenté Me Olivier Baratelli, l'avocat de l'entrepreneur, sans en dire davantage sur le fond du dossier. La plainte vise un portrait-enquête de soixante-douze minutes réalisé par Tristan Waleckx, Mathieu Rénier et Mikael Bozo, diffusé une première fois le 7 avril, puis rediffusé le 21 juillet sur France 2.

Ce reportage, intitulé « Vincent Bolloré, un ami qui vous veut du bien ? », retrace le parcours de l'industriel breton, de la reprise de la fabrique familiale de papier à cigarettes OCB en Bretagne, à la construction de son empire diversifié en passant par la reprise en main de Canal+ et sa présence en Afrique.

Il évoque notamment les activités de la Socapalm, société qui produit de l'huile de palme au Cameroun et dont M. Bolloré est actionnaire. Des sous-traitants, pour certains présentés comme mineurs, payés à la tâche, travaillant sans vêtements de protection et logeant dans des conditions insalubres, y témoignent face caméra.





Combien vaut ma voiture?

Estimez votre auto et vendez-la maintenant au meilleur prix! 445.000 clients satisfaits

Troisième plainte devant la justice

Il s'agit de la troisième procédure judiciaire contre cette émission. Procédure inhabituelle, le groupe Bolloré a assigné France 2 cet été devant le tribunal de commerce de Paris, après la rediffusion de cette enquête qu'il accuse de porter atteinte à ses intérêts commerciaux. Dans cette procédure, le groupe réclame 50 millions d'euros à la chaîne, estimant que l'enquête comporte « des erreurs manifestes et des diffamations délibérées qui lui portent préjudice ».

Lire aussi: Le groupe Bolloré réclame 50 millions d'euros à France 2 pour avoir rediffusé « Complément d'enquête » (/actualite-medias/article/2016/07/22/le-groupe-bollore-reclame-50-millions-d-euros-a-france-2-pour-avoir-rediffuse-complement-d-enquete_4973162_3236.html)

Au Cameroun, la Socapalm – filiale de Socfin, holding luxembourgeoise dont le capital est détenu à 39 % par le groupe Bolloré – a également assigné en diffamation France Télévisions, sa présidente Delphine Ernotte, le présentateur de l'émission « Complément d'enquête » Nicolas Poincaré, et le journaliste Tristan Waleckx, devant le tribunal correctionnel de Douala.

Pour le site Arrêt sur images (http://www.arretsurimages.net/articles/2016-11-07/Bollore-Complement-d-enquete-poursuivi-au-Cameroun-id9270), cette plainte faite devant la justice camerounaise, peu clémente envers les journalistes, permet au « camp Bolloré [de poursuivre] sa stratégie d'évitement de la loi française du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ».